

Présents : José HERBET, Antony DELVILLE, Lysiane CAPON, Jean-Paul PIERRE, Claire ROUSSEL, Magali LÉGER, Lionel HERBET, Claudine LEQUIEN, Catherine BATICLE, Jeannine BENOIT, Laurence BÉCUE, Guillaume FLAHAUT, Colette ROUSSEAU, Gérald BRÉZIN.

Absent avec pouvoir : Jérôme COURMONT à José HERBET  
Secrétaire de séance : Claudine LEQUIEN.

## Projet de captage d'eau à Breilly

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le projet d'installation d'un captage d'eau à BREILLY destiné à émettre un avis sur l'enquête publique actuellement diligentée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis défavorable à ce projet estimant n'avoir pas été destinataire des conclusions du rapport des mesures hydrogéologiques par l'installation d'un piézomètre sur le territoire de la commune.

## Création de logements au presbytère :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création de logements au presbytère et demande au conseil municipal de se prononcer sur le choix de l'architecte chargé de la maîtrise d'œuvre de ces travaux. Il présente à cet effet deux propositions :

- Pascal BRASSART : rémunération 9 % soit 24 500 € HT
- Damien Boboc & Florian Bosc Malavergne : rémunération 12 % soit 36 000 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier à Pascal BRASSART la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de création de logements au presbytère.

## Encaissement de deux chèques :

- d'un montant de 4 619,25 € de la société APRIL concernant le remboursement des salaires des agents en maladie.
- D'un montant de 117,60 € de Picquigny Pétanque concernant le remboursement de l'achat d'un percolateur.

## Arrêté du préfet sur la fusion des communautés de communes Ouest amiens et du Val de Nièvre

Monsieur le Maire rappelle les conséquences de la loi NOTRE obligeant la fusion des communautés de communes de moins de 20 000 habitants et indique que l'arrêté du Préfet indique le rattachement de la CCOA avec la communauté de communes du Val de Nièvre.

Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au vote retraçant les résultats suivants :

- abstentions : 7 voix
- pour : 7 voix

Monsieur le maire déplore une nouvelle fois une loi anti démocratique, la fusion supprimant le siège d'un délégué au sein de la nouvelle communauté de communes élu au suffrage universel lors des dernières élections municipales.

## Jurés d'assises 2017

Le conseil municipal procède au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2017 :

- BOTTET Guillaume domicilié 104 rue de Saint Pierre 80310 PICQUIGNY né le 21 juin 1985 à GIEN (Loiret)
- DUHAMEL Veuve MAITRE Gilberte domiciliée 27 rue Jean-Jacques Rousseau 80310 PICQUIGNY née le 13 juillet 1946 à Ailly sur Somme
- DUPUIS Gilles domicilié 100 rue Jean Choquet à Picquigny né le 30 juin 1946 à Ailly sur Somme

Monsieur le maire indique que désormais aucun tirage n'est effectuée sur les autres communes, le tirage s'effectuant désormais à la mairie d'Ailly sur Somme, nouveau chef-lieu de canton.

## Éclairage public place du général de Gaulle

Monsieur le maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur un devis présenté par la fédération départementale d'énergie de la Somme concernant l'amélioration de l'éclairage public place du Général de Gaulle :

- Montant des travaux TTC ..... 37 723,65 €
- Participation de la commune ..... 24 141,78 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet et autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

## Réparation de la sonnerie des cloches de l'église

Monsieur le maire présente à l'assemblée un devis de l'entreprise MAMIAS pour un montant de 986 € HT concernant la réparation du moteur de tintement des cloches de l'église.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le projet. Les crédits seront inscrits en section d'investissement par décision budgétaire modificative.

## Achat tracteur tondeuse

Monsieur le maire indique à l'assemblée que le tracteur tondeuse KUBOTA est vétuste (12 ans) et que le devis de réparation paraît élevé par rapport à la valeur résiduelle du bien. Il présente à cet effet deux devis concernant le remplacement du dit tracteur :

- ETS DREVELLE : ..... 25 750,00 € HT  
(sans reprise du KUBOTA)
- ETS DEBOFFE : ..... 25 500,00 € HT  
(reprise du KUBOTA : 2 000 € soit 23 500 € HT)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de choisir les ETS DEBOFFE afin de procéder au dit achat par un crédit sur le Crédit Agricole pour une durée de 7 ans au taux de 1,20 %.

## Achat tableau blanc interactif au groupe scolaire

Le conseil municipal décide de procéder à l'achat d'un tableau blanc interactif pour un montant HT de 1 495 € correspondant à un devis de l'association SOMME NUMÉRIQUE .

## Communications diverses

- + de 300 signatures ont été recueillies contre la fermeture de la trésorerie de Picquigny
- Monsieur le Maire propose de remettre la plaque de la ville à Daniel Jacotey pour 36 ans de commerçant à Picquigny
- Point sur le personnel communal de voirie :
  - fin du contrat d'avenir pour Peter Maton
  - recrutement CUI Alex Moniaux
  - recrutement CUI Christophe Moniaux
  - recrutement CUI Pascal Domont
- Pour la fête locale : accompagnement des fanfares, la présence de conseillers souhaitée.
- Le rapport financier de la grande hutte a été vérifié par le commissaire aux comptes et n'appelle aucune observation.
- Le restaurant « Les Oliviers » a trouvé un reprenneur.
- Le club de Canoë de Picquigny a obtenu le label « École française de Canoë Kayak.
- Monsieur Pierre annonce le départ de Sabrina, directrice du CLSH et du périscolaire au mois de septembre.